BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1157

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

904 818 804 RCS Paris.
MBFW CIE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2593708.17 EUR.
Adresse : 3, rue Arsène Houssaye, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 878 982 412 RCS Paris. **LOOPCO 1.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : MBFW Cie Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 3 rue Arsène Houssaye 75008 Paris Capital : 2593708.17 EUR Numéro unique d'identification : 904818804 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : Loopco 1 Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 3 rue Arsène Houssaye 75008 Paris Capital : 1573785.90 EUR Numéro unique d'identification : 878982412 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1812288.21 EUR - passif de 12000.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La Société Absorbante détenant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée et s'engageant, par la signature du présent Traité, à conserver tous les titres qui le composent jusqu'à la Date de Réalisation, aucun échange de titres n'aura lieu à la Date de Réalisation. En conséquence de ce qui précède, la réalisation de la Fusion ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport d'échange ni à une augmentation de capital social de la Société Absorbante. Boni / Mali de fusion : Toute différence entre l'actif net définitif apporté par la Société Absorbée déterminé sur la base de la situation comptable intermédiaire arrêtée au 31 août 2023 et la valeur réelle à leur date d'acquisition de l'intégralité des actions détenues par la Société Absorbante dans le capital social de la Société Absorbée constituera, dans l'hypothèse où celle-ci serait négative, un mali de fusion ou dans l'hypothèse où celle-ci serait positive, un boni de fusion. Le boni ou le mali de fusion, selon le cas, sera comptabilisé dans les comptes de la Société Absorbante conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables. Prime de fusion : Néant . Date du projet commun de fusion : 20.11.2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MBFW Cie : 21.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société Loopco 1 : 21.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..